CENTRE INTERNATIONAL DE
FORMATION DE L'OIT

CC 69/5
69 e session

Conseil du Centre

Genève, 29 – 30 octobre 2007

CINQUIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Groupe de travail

1. Lors de sa 298e session (mars 2007), la Commission du programme, du budget et de l'administration a abordé la question du rôle du Centre de Turin (Centre international de formation de l'OIT - CIF-OIT) dans le cadre d'une stratégie cohérente de développement des capacités de l'OIT[1]. Le Conseil d'administration a suggéré une série de mesures susceptibles de mener à une plateforme budgétaire et financière plus stable sur la base de laquelle le Centre puisse remplir son mandat de bras de formation de l'OIT.

2. Il a été proposé de « préparer un document de travail, qui serait soumis pour examen au Conseil du Centre et à la Commission du programme, du budget et de l'administration du Conseil d'administration du BIT en novembre 2007 » (§ 27). Le rapport ajoute que « ce document contiendrait des options et des propositions ayant fait, au préalable, l'objet de consultations avec les États Membres du Conseil. » En tant que Président du Conseil du Centre, le Directeur général du BIT a approuvé cette idée et invité les groupes des employeurs et des travailleurs à y apporter leur soutien.

3. Le Directeur du CIF-OIT a facilité la création d'un groupe de travail composé de représentants de dix-huit pays et de représentants des groupes des travailleurs et des employeurs. Sur la base des documents de fond transmis par le Centre, ce groupe de travail a tracé les grandes lignes d'une stratégie de financement. Le document ci-joint, « Une stratégie de financement pour le Centre de Turin » est fourni pour information.

4. Globalement, les membres du groupe de travail sont convenus qu'en liant plus étroitement le travail du CIF-OIT au programme général de l'OIT, y compris au moyen des mesures proposées dans le document de mars 2007 (GB.298/PFA/14/3), il doit être possible d'assurer une base de financement plus durable au Centre. Les recommandations contenues dans l'examen des structures de terrain relatives à l'aménagement effectif et efficace des bureaux extérieurs de l'OIT (y compris en ce qui concerne le CIF-OIT) y contribueront également. Le groupe de travail présente donc les propositions suivantes:

(a) Pour développer des synergies et des complémentarités, le CIF-OIT et les départements et bureaux régionaux de l'OIT doivent être encouragés, quand cela s'avère possible, à s'engager dans l'identification conjointe, la planification et la mobilisation des ressources et les échanges de personnel afin de poursuivre les objectifs stratégiques de l'OIT et d'ainsi renforcer la prévisibilité des moyens nécessaires à la prestation de services pertinents de la part du Centre. Les progrès accomplis dans ce domaine doivent être consignés dans les rapports ad hoc transmis au Conseil d'administration.

(b) Les départements et bureaux régionaux de l'OIT et le CIF-OIT doivent prendre les dispositions permettant de faciliter une meilleure coordination, y compris par le biais d'un lien direct entre les secteurs techniques et les départements du siège et les programmes techniques correspondants du CIF-OIT et par la désignation de points de contact du Centre au sein des bureaux régionaux.

[1] GB.298/PFA/14/3

(c) Les départements et bureaux régionaux de l'OIT doivent collaborer étroitement avec le CIF-OIT à l'identification, la formulation et la mise en œuvre des programmes de coopération technique de l'OIT. Le CIF doit se voir confier les composantes de formation et de développement des capacités du programme de coopération technique de l'OIT dans les domaines d'expertise du Centre.

(d) La stratégie consisterait à financer, conformément au Plan de développement 2007-2011, les programmes prioritaires du CIF couvrant:

- le soutien à la formation sur la poursuite des objectifs du travail décent (P&B);
- le soutien à la formation spécifique nationale, sous-régionale ou régionale;
- la gestion des connaissances: capacité de formation et d'apprentissage, technologies;
- l'alignement des infrastructures et des systèmes sur ceux de l'OIT.

(e) Les bailleurs de fonds sont invités à augmenter leurs contributions volontaires au CIF-OIT, comme le suggèrent le Plan de développement et la « Stratégie de financement pour le Centre de Turin », qui soumet des idées pour les domaines prioritaires et les modalités de ces contributions.

(f) Comme l'indique son Plan de développement, le CIF doit chercher une contribution volontaire directe auprès d'un large éventail de partenaires potentiels, après consultation de l'OIT et de ses mandants. Cela implique de collaborer avec d'autres agences des Nations Unies dans le contexte du programme de réforme « Une Organisation ».

5. Au vu des discussions menées au sein du groupe de travail, la Commission PFA est invitée à:

- appuyer la stratégie générale définie par le Groupe de travail, telle que résumée ici;
- demander au Bureau de mettre en place les arrangements nécessaires à la matérialisation de cette stratégie, comme indiqué aux points a), b) et c) du paragraphe 4;
- demander au Directeur du Centre de lancer une stratégie de mobilisation de ressources pour le CIF-OIT, en étroite coordination avec l'OIT, et en particulier avec PARDEV.

CENTRE INTERNATIONAL DE
FORMATION DE L'OIT

Groupe de travail Genève, 10 septembre 2007

ANNEXE POUR INFORMATION

Une stratégie de financement pour le Centre international de formation de l'OIT

Résumé des défis financiers

1. Avec la hausse permanente des frais fixes en dépit des mesures draconiennes de contention des coûts, la durabilité financière à moyen et long terme du Centre est en danger, notamment en raison de facteurs qui échappent au contrôle de la direction. Si le Centre veut rester compétitif et attentif à la capacité financière des mandants de l'OIT, il ne peut se permettre d'augmenter fortement le prix de ses services. L'annexe 2 donne un aperçu des principaux paramètres et tendances.

2. Dans un contexte de contributions directes stables, la capacité du Centre à couvrir des frais fixes en hausse grâce à une marge accrue sur les activités a atteint son plafond en termes de productivité du personnel et de capacités disponibles. Pour équilibrer le budget, des investissements essentiels dans les infrastructures (y compris dans le matériel de formation), les systèmes et la formation du personnel ont été reportés, le recrutement gelé et les remplacements suspendus. Les limites sont aujourd'hui atteintes au niveau de l'entretien de la capacité fondamentale du Centre à fournir ses services.

3. En outre, la focalisation permanente sur la productivité a empêché le Centre d'accorder du temps à l'innovation, au développement et au travail avec les structures de terrain de l'OIT afin d'identifier les priorités régionales de formation et de développement de capacités et y répondre et de soutenir les programmes par pays de promotion du travail décent. Pour finir, une telle situation sera préjudiciable à la qualité et à la pertinence des services du Centre. Enfin, le Centre manque de temps et de moyens pour participer pleinement aux processus et systèmes de programmation de l'OIT et ne peut apporter une contribution suffisante au programme de coopération technique de l'OIT en termes de renforcement des composantes de formation et de développement de capacités.

Une stratégie de financement pour le Centre de Turin

4. Pour relever les défis financiers, il est formulé pour le CIF-OIT une stratégie de financement qui tient compte des discussions au sein du Groupe de travail et des défis et mesures relevés dans les documents du Conseil d'administration et dans la note soumise par le Directeur du Centre au Groupe de travail.

5. C'est une ***stratégie en deux volets*** qui est proposée. Tout d'abord, celle-ci entend affecter les nouvelles contributions volontaires des donateurs au financement des programmes prioritaires du CIF, conformément au plan de développement 2007-2011, qui couvre:

- le soutien apporté par la formation à la concrétisation des objectifs du travail décent (P&B);
- l'aide à la formation nationale ou régionale spécifique;
- la gestion des connaissances: capacités et technologies de formation et d'apprentissage;

- l'alignement des infrastructures et des systèmes sur ceux de l'OIT.

6. Le deuxième volet de la stratégie consiste en un effort concerté de l'OIT et du CIF afin de confier à ce dernier la réalisation d'un nombre accru de sessions de formation et d'apprentissage dans le cadre du programme global de coopération technique de l'OIT.

7. La mise en œuvre réussie de la stratégie devrait déboucher sur une structure de financement plus équilibrée du CIF, dans laquelle la part du financement stable et prévisible augmente, y compris pour les investissements dans l'innovation, tout en restant sensible aux demandes du marché de la formation.

Volet 1: Les contributions volontaires au Plan de développement du CIF

8. Le plan de développement 2007-2011 du CIF fournit la base pour l'affectation des fonds apportés par les donateurs qui serviront aux programmes en cours et aux investissements futurs dans l'innovation, l'infrastructure et les systèmes.[2] Ce nouveau financement contribuerait à une meilleure couverture des coûts fixes et présenterait les mêmes caractéristiques que ce qui est actuellement imputé comme étant des « contributions directes » ou des « contributions générales aux activités »:

- engagements pluriannuels et renouvelables assurant la ***prévisibilité*** et la ***stabilité***;
- fixation de grandes priorités thématiques et géographiques en vertu du plan de développement mais en laissant au CIF le soin d'allouer les fonds et en offrant la ***flexibilité*** nécessaire pour répondre aux circonstances changeantes et réagir aux nouvelles possibilités;
- orientation non seulement sur de nouveaux objectifs de formation, mais aussi sur la recherche et le développement ou les investissements structurels, en assurant ainsi l'***innovation***;
- contribution aux coûts fixes du CIF.

Domaines prioritaires pour les contributions volontaires

9. Sur la base du plan de développement 2007-2011 et des orientations proposées par le Conseil du Centre, le CIF consultera les donateurs[3] et proposera une liste de domaines prioritaires dans lesquels les contributions volontaires sont sollicitées. Ces domaines peuvent être classés en quatre catégories:

[2] Cela viendrait s'ajouter aux modestes investissements réalisés sur la base des réserves du Fonds de fonctionnement du CIF pour un nombre limité d'objectifs.

[3] En vertu du statut du Centre (article VI.1), les contributions volontaires peuvent provenir de plusieurs sources. Dans le contexte de ce document, le terme « donateurs » englobe donc les institutions gouvernementales nationales et de plus en plus souvent locales, les organisations de travailleurs et d'employeurs, les agences de développement international, les entreprises et fondations privées, etc.

A. Soutien apporté par la formation à la concrétisation des objectifs du travail décent

10. L'accent sera mis sur la promotion des objectifs immédiats du programme et budget de l'OIT pour lesquels soit il n'y a pas pour le moment de marché immédiat pour les services de formation payants, soit le CIF ne propose pas de produits ou services (ou des produits ou services qui doivent être remis au goût du jour), et ce en dépit des besoins évidents des mandants en services de formation et d'apprentissage. Cela doit être fait sans mettre en danger les programmes et services existants.

11. S'agissant des objectifs, choisis avec l'OIT et les donateurs concernés, le Centre mettra en œuvre des programmes globaux basés sur la recherche, l'expérience sur le terrain et l'expertise de l'OIT afin de développer et d'appliquer un programme de formation et d'apprentissage aux résultats bien définis et mesurables.

12. Chaque programme fournirait des ressources humaines et autres pour déterminer les besoins en formation, développer du matériel et des cours en plusieurs langues, valider et tester ceux-ci, générer des cours interrégionaux et régionaux, mettre au point des produits et outils d'apprentissage à distance, créer des cours sur mesure pour certains pays et régions, etc. Des programmes postuniversitaires organisés conjointement avec des institutions académiques prestigieuses sont également prévus. La mise en œuvre des programmes dans ce domaine se ferait en coordination étroite avec les unités et bureaux de terrain respectifs de l'OIT.

13. *Compte tenu de la capacité d'absorption du Centre, deux programmes de ce genre pourraient être avancés en même temps. Un exemple d'un tel programme pourrait consister à soutenir le résultat intermédiaire* ***2b.1: Accroître la capacité des États Membres et des mandants d'élaborer ou appliquer des politiques de formation.*** *On enregistre une forte demande des pays pour l'aide à la revitalisation des systèmes, centres et méthodologies de formation professionnelle. L'expertise du CIF et de l'OIT (EMP/SKILLS) dans ce domaine peut servir à la reconstitution d'un éventail ciblé de services de formation. C'est d'autant plus important qu'au chapitre « Éducation », plusieurs PNUAD (EPT, OMD) font référence à l'enseignement et la formation professionnels, pour lesquels l'OIT est considérée au sein du système des Nations Unies comme l'agence spécialisée.*

B. Aide à la formation nationale ou (sous-)régionale spécifique

14. En réponse aux objectifs des PPTD ou aux priorités régionales ou sous-régionales, le CIF concevrait et mettrait en application un programme d'apprentissage sur mesure pour un pays ou une région. Les exemples pourraient être un programme complet en portugais pour les PALOP, un programme spécial pour la Palestine, une initiative régionale pour les pays de la CEI, un programme avec l'ANASE, etc.

15. *Par exemple, et compte tenu de la priorité fixée dans le plan de développement du CIF pour l'Afrique, un programme quadriennal destiné aux pays d'Afrique lusophone (PALOP) pourrait être mis en œuvre, en utilisant les matériels existants, en répondant aux priorités des PPTD et en saisissant les possibilités plus larges offertes dans le contexte des Nations Unies. Ce programme travaillerait en étroite collaboration avec les bureaux de terrain de l'OIT.*

C. Gestion des connaissances du CIF: capacités et technologies de formation et d'apprentissage

16. Pour préserver la pertinence, la qualité et l'efficacité des interventions du Centre, il faut investir dans les ressources humaines et les technologies disponibles aux programmes techniques du Centre. Cela n'a été jusqu'ici possible que dans une mesure très limitée, l'accent étant placé sur la prestation effective d'activités (génératrices de revenus). Trois domaines d'investissement essentiels ont été identifiés pour la période 2008-2011:

- ***Mise à niveau des capacités du personnel du CIF en matière de technologies de formation et d'apprentissage avancées****, couvrant tout le cycle d'apprentissage, en utilisant une approche centrée sur l'apprenant et en insistant particulièrement sur les caractéristiques du CIF afin de rendre la formation plus efficace et plus contextualisée, de convenir aux différents styles d'apprentissage, de renforcer l'impact de l'apprentissage et de générer des connaissances à l'intérieur de réseaux collaboratifs.*
- **Création d'une bibliothèque en ligne** de matériels d'apprentissage référencés, de guides de formation, de manuels et d'autres outils. Cette bibliothèque serait connectée à celles des autres agences des Nations Unies par le biais du Portail de l'apprentissage[4].
- **Renforcement des capacités d'évaluation et d'estimation de l'impact** du Centre[5] afin de voir dans quelle mesure la formation a contribué au contexte professionnel direct des participants ou au développement général de leur organisation. Cela pourrait être fait en étroite collaboration avec l'OIT et en utilisant les moyens qu'elle a développés en termes d'évaluation, et requerrait une mise à niveau substantielle des capacités de l'unité d'évaluation existante du CIF.

D. Alignements des infrastructures et des systèmes sur ceux de l'OIT

17. Pour faciliter une collaboration étroite avec l'OIT, le Centre doit investir dans des systèmes et capacités qui tiennent compte - et si possible intègrent - des derniers développements enregistrés au sein de l'OIT en matière de gestion basée sur les résultats, de programmation et de rapport.

18. Cela présuppose la mise à niveau des systèmes financiers afin de les rendre compatibles avec IRIS, une révision complète des processus et systèmes de programmation du Centre (MAP) pour permettre la planification, la mise en œuvre et la documentation des résultats dans des formats pouvant être incorporés dans les rapports de résultats généraux de l'OIT, y compris par le biais du module de gestion stratégique d'IRIS, et basés sur une approche de la gestion orientée sur les résultats.

---

[4] *UN Learning Portal*, actuellement mis en place par plusieurs agences des Nations Unies, sous la coordination générale de l'UNSSC.

[5] Essentiellement limitées pour l'instant à l'évaluation de la satisfaction des participants en fin d'activité, sans approche systématique de l'évaluation de l'apprentissage, de l'application ou de l'impact.

19. Il y a également lieu de poursuivre les investissements dans les infrastructures du CIF, et ce dans le cadre d'un plan directeur prévoyant la rénovation des pavillons plus anciens, la remise à niveau des infrastructures IT, etc.

20. *Une analyse approfondie est nécessaire, mais un premier pas consisterait à mettre à jour le programme MAP existant afin de gagner en efficacité administrative et de permettre au CIF de s'aligner sur les exigences de programmation et de rapport de l'OIT. Un autre serait d'accélérer le plan de rénovation du campus, en se focalisant sur le réaménagement des salles de classe, etc.*

Accords de financement

21. Conformément au Plan de développement 2007-2011, les bailleurs de fonds apporteraient leur contribution volontaire selon leurs priorités, leurs intérêts thématiques et géographiques. Les modalités tiendraient compte des contraintes et exigences liées par exemple aux plans de financement multi- et bilatéraux des agences de développement des pays donateurs. Une telle contribution peut être versée dans n'importe laquelle des quatre catégories décrites plus haut, le CIF fournissant la description du programme et du budget, ainsi que les modalités de rapport.

Choix des fonds

22. Pour ce qui est des accords de financement eux-mêmes, il est proposé de recourir aux possibilités existantes. Le CIF gère actuellement trois différents « fonds », dont chacun est établi et administré dans le respect des règles de gestion financière du Centre et soumis à toutes les obligations d'audit et de rapport en vigueur:

- Le fonds de fonctionnement gère les contributions aux programmes opérationnels en cours, qui couvrent principalement les activités de formation, les bourses, etc. La budgétisation des différentes activités intègre une « contribution aux coûts fixes » standard, y compris pour les frais de personnel.
- Le fonds d'investissement absorbe les contributions liées au plan de développement et non orientées sur la prestation d'une formation mais plutôt sur la recherche et le développement de programmes, les technologies de l'apprentissage, les systèmes de suivi et d'évaluation, etc. Ce sont des investissements ponctuels qui renforcent la capacité générale et le savoir-faire du Centre. Une grande partie de ces investissements servent à couvrir les frais de personnel.
- Le fonds pour l'amélioration du campus serait utilisé pour gérer toutes les contributions qui profitent aux infrastructures du campus de Turin.

23. De nouvelles contributions volontaires devraient arriver, essentiellement à travers le fonds d'investissement, tandis que certains donateurs décideront sans doute de parrainer directement une activité en cours au Centre par le biais du fonds de fonctionnement ou de contribuer aux infrastructures de base en passant par le fonds pour l'amélioration du campus.

Choix de l'affectation

24. Les fonds non liés, par lesquels un donateur apporte une contribution générale pluriannuelle en donnant quelques indications annuelles mais en laissant les décisions d'affectation au CIF, sont les plus flexibles. Le rapport sur ces contributions fait partie du rapport financier général et du rapport annuel du Directeur.

25. Il est toutefois possible de lier les fonds dans une certaine mesure. Dans ce cas, le donateur apporte une contribution sur la base d'une proposition de programme spécifiant les objectifs à atteindre et dressant un budget basé sur les résultats. Le CIF présente chaque année des déclarations financières et des rapports de progrès.

Acheminement des fonds

26. Les contributions volontaires peuvent être adressées directement au CIF sur la base d'un « accord de financement » ou d'une autre forme de convention légale acceptable pour le donateur. Cet accord traite des questions d'ordre juridique, des allocations annuelles, des calendriers de paiement et de rapport, etc.

27. Certains donateurs préfèrent passer par l'OIT et allouer une partie de leur contribution volontaire au CIF. Que ce soit dans le cadre d'un programme de partenariat ou du financement d'un CSBO, l'OIT est tenue de transférer cet argent sur la base d'un accord administratif utilisant les systèmes (de rapport) mis en place entre elle et le CIF.

Volet 2: La formation et l'apprentissage dans le portefeuille du Centre de formation de l'OIT

28. Ce second volet de la stratégie vise à augmenter la part du portefeuille de coopération technique de l'OIT acheminée vers le CIF, en identifiant les objectifs spécifiques de formation et d'apprentissage que ce dernier doit atteindre.

29. Actuellement, le budget régulier de la coopération technique (BRCT) prévoit tous les deux ans une allocation fixe pour les services et les activités de formation du CIF-OIT. Seule une portion congrue des contributions nouvellement approuvées par les donateurs est dépensée via le CIF[6]. Bien entendu, d'autres projets de coopération technique ont apporté un financement ad hoc additionnel, permettant ainsi l'inscription de participants à certains cours. S'il est utile, ce financement imprévisible ne soutient pas le développement de programmes de formation en tant que tel.

30. Il est donc essentiel d'identifier lors de la conception et de la formulation des projets des objectifs spécifiques en matière de développement de capacités, qui seront atteints à travers les résultats de la formation et de l'apprentissage. Si le CIF

[6] Pour la période 2004-2006, en moyenne 0,4% des ressources de l'OIT en faveur de la coopération technique étaient directement confiés au Centre (chiffres de CODEV).

parvient à atteindre ces résultats de façon compétitive[7], cette mission lui sera confiée. Les donateurs doivent mentionner leur soutien à l'inclusion de ces objectifs de formation et d'apprentissage spécifiques dans les propositions de projets de l'OIT qui leur sont présentées.

31. Ce processus doit passer par plusieurs étapes:

- Quand PARDEV identifie une nouvelle source de financement pour l'OIT et quand les unités techniques de l'OIT commencent la formulation d'un nouveau programme de coopération technique, le CIF est invité à établir des objectifs de formation et d'apprentissage spécifiques basés sur son expertise propre, les outils et cours disponibles sur l'évaluation des besoins en formation, le développement de capacités et la conception de cours de formation.
- Les résultats à atteindre par le CIF font l'objet d'un calcul de coût utilisant les systèmes internes de budgétisation et d'évaluation du coût et permettant de déterminer le coût total de la réalisation de ces objectifs pour le Centre (y compris la contribution aux coûts fixes).
- Dans les budgets, les fonds à acheminer vers le CIF doivent être clairement identifiés dans des lignes séparées[8] et sont transférés vers le Centre lorsque le projet a été approuvé.

32. L'essentiel est que le CIF puisse assurer la planification des résultats qu'il est invité à fournir, en disposant dès le départ des allocations budgétaires annuelles correspondantes pour le projet au lieu de recevoir les fonds au coup par coup pour chaque activité. Si les donateurs soutiennent activement ce processus, les arrangements détaillés appropriés peuvent être rapidement mis au point et certains objectifs fixés si nécessaire.

[7] Compétitive par rapport aux prestataires de formations privés ou au coût total de l'offre de cette formation par l'OIT (englobant les frais de personnel de l'OIT financés par le budget ordinaire).

[8] Les coûts encourus par le CIF peuvent être répartis en lignes budgétaires pour les frais de personnel, les missions, les frais de formation, etc.

Scénario financier possible

33. La stratégie en deux volets augmentera les contributions pluriannuelles, plus prévisibles, des donateurs et la part des fonds de l'OIT destinés à la coopération technique acheminée vers le CIF. Il s'agira en partie d'un nouveau financement et d'un glissement du « financement ad hoc » actuel. Le scénario pourrait être le suivant:

		Aujourd'hui (2006)		Scénario pour l'avenir		Différence
1	Contributions directes	13 807	29,8%	14 807	30,9%	3 500
2	Contributions ordinaires aux activités	10 536	22,7%	13 036	27,2%	
3	Fonds apportés par les donateurs (financement de projets)	1 097	2,4%	2 097	4,4%	1 000
4	Fonds apportés pour des services spécifiques	20 910	45,1%	18 000	37,5%	–2 910
		46 350		**47 940**		1 590

1 & 2 = augmentation de 3,5 millions USD/an des contributions directes et volontaires ordinaires

3 = augmentation de 1 million USD provenant d'une hausse de la part occupée par le portefeuille CT de l'OIT

4 = baisse reflétant le glissement des fonds vers les lignes 2 et 3

Annexe 1

Ci-dessous figurent quelques exemples de résultats intermédiaires du P&B de l'OIT pour 2008-2009 qui pourraient être l'objectif d'un programme mené par le CIF en vue de fournir les services de formation et d'apprentissage correspondants.

2b.1: Accroître la capacité des États Membres et des mandants d'élaborer ou appliquer des politiques de formation:

On enregistre une forte demande des pays pour l'aide à la revitalisation des systèmes, centres et méthodologies de formation professionnelle. Si l'expertise du Centre et de l'OIT dans son ensemble s'est quelque peu érodée, il subsiste de belles possibilités de reconstituer un éventail ciblé de services. Au chapitre « Éducation », plusieurs PNUAD font référence à l'enseignement et la formation professionnelle, pour lesquels l'OIT est considérée au sein du système des Nations Unies comme l'agence spécialisée**.**

2c.3: Accroître la capacité des États Membres qui sortent d'une crise de mettre en place des politiques de redressement:

L'OIT et le CIF se sont forgés une expérience en la matière et l'implication de l'OIT dans la coordination de la relance dans les situations d'après-crise offre de grandes possibilités de mettre au point un programme dans ce domaine**.**

3c.1: Accroître la capacité des États Membres d'élaborer des politiques ou des programmes axés sur la protection des travailleurs migrants:

Ce domaine est déjà identifié dans le plan de développement du Centre et s'intègre parfaitement dans les efforts déployés par l'OIT, notamment à travers plusieurs programmes de coopération technique en cours. La niche précise du CIF doit être mieux définie, en reconnaissant l'expertise que d'autres organisations, telles que l'OIM, se sont bâtie**.**

3d. 1/2/3: Les politiques mises en œuvre sur les lieux de travail répondent aux besoins en matière de prévention, de traitement, de soins et d'assistance pour le VIH/SIDA

En dépit de leurs tentatives répétées, l'OIT et le CIF ne sont pas encore parvenus à développer une offre complète de formation et d'apprentissage dans ce domaine pour lequel la demande des mandants est importante. L'effort se focaliserait sur le rassemblement du travail ad hoc dans un programme qui atteindrait également tous les partenaires, au-delà des mandants.

Résultat intermédiaire commun sur le renforcement de l'inspection du travail

Il s'agit ici d'un domaine dans lequel de nombreux pays demandent une aide à la réhabilitation de leurs systèmes d'inspection. Le CIF s'est forgé une expérience dans plusieurs matières techniques spécifiques de l'inspection du travail et a travaillé avec certains pays. La collaboration avec l'OIT pourrait déboucher sur la mise au point d'un paquet de formation global multilingue et adaptable au contexte national**.**

Annexe 2 Situation financière du Centre (résumé du document soumis au Groupe de travail)

Programme du Centre

Depuis 1990, le volume de travail du Centre a fortement augmenté, non seulement en termes d'activités exécutées sur le campus in Turin, mais aussi et surtout pour les activités menées sur le terrain. L'apprentissage à distance et les cours en ligne ont eux aussi connu une croissance considérable. Depuis 2004, le Centre a toutefois atteint le nombre maximal d'activités et de participants qu'il peut gérer avec les moyens, le personnel et les installations dont il dispose actuellement, et ce malgré une demande de services en forte hausse.

Tableau: Nombre d'activités de formation et nombre de participants

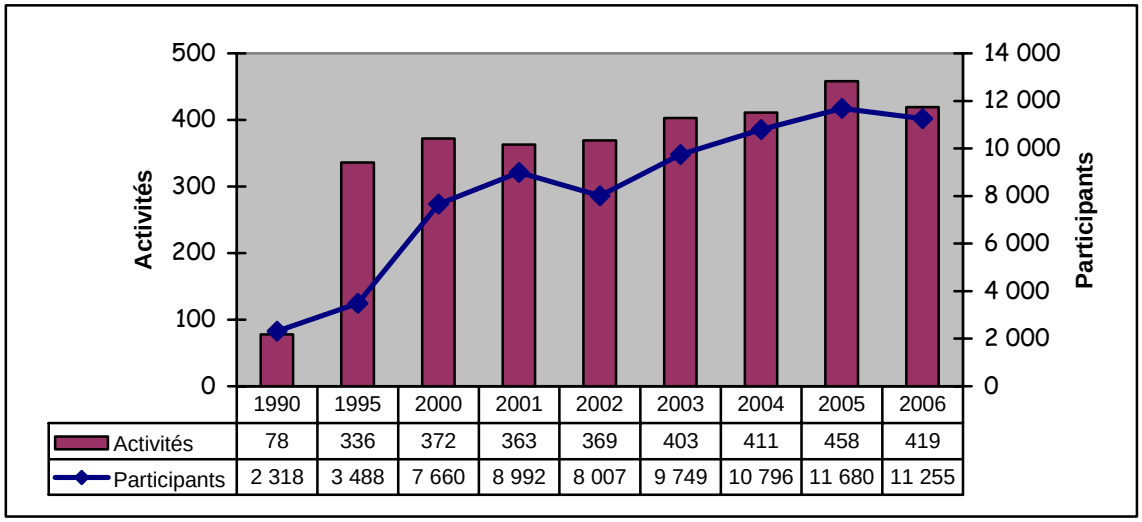

	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Activités	78	336	372	363	369	403	411	458	419
Participants	2 318	3 488	7 660	8 992	8 007	9 749	10 796	11 680	11 255

Dépenses

Le budget du Centre se compose de frais fixes et de frais variables. Les frais variables englobent tous les frais, y compris les frais de personnel lié à un projet et à durée déterminée, découlant d'activités spécifiques essentiellement basées sur des projets et inclus dans les budgets de ces activités; ces frais sont répercutés sur les participants ou les donateurs. Les frais fixes consistent en l'obligation financière du Centre dérivant des contrats du personnel fixe, en les coûts permanents non liés au personnel, ainsi qu'en les frais de fonctionnement et d'entretien des infrastructures du campus.

Table: Frais de personnel et autres coûts (en milliers USD)

ANNÉE	2002	2003	2004	2005	2006	2007 (estimation)
FRAIS DE PERSONNEL						
Fixes	12 558	14 915	16 063	16 536	17 858	18 553
Variables	6 272	8 329	9 559	10 543	10 423	10 300
AUTRES COÛTS						
Fixes	5 779	6 180	6 345	6 967	8 559	9 027
Variables*	8 380	13 766	12 038	12 223	12 074	13 150
TOTAL COÛTS	**32 989**	**43 190**	**44 005**	**46 269**	**48 914**	**51 030**

** Subsistance, voyage, scolarité externe, livres, aides et fournitures, autres coûts variables*

Les coûts fixes ont fortement augmenté, notamment en raison des obligations inhérentes au mandat du Centre et à son appartenance au système des Nations Unies. Cela va des nouvelles règles de gestion des ressources humaines aux ajustements périodiques de salaires, en passant par les arrangements de renforcement de la sécurité afin de se conformer aux exigences plus strictes du Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies. Les coûts d'audit interne et externe ont également augmenté, au même titre que ceux du rapport aux différents niveaux de supervision.

Recettes

Le Centre reçoit moins d'un tiers de son budget annuel sous la forme de contributions directes et non liées, essentiellement de l'Organisation internationale du Travail et du gouvernement italien. Le reste du budget provient des recettes générées par les activités spécifiques. Le niveau de ce financement est fluctuant et imprévisible, ce qui rend difficile toute planification. En outre, ces sources de financement requièrent une négociation, une gestion et un rapport au cas par cas.

Tableau: Sources de financement par catégorie

Source de financement par catégorie (en milliers USD)	2002	2003	2004	2005	2006 (estimation)
I – Contributions directes (non liées)	**10 237**	**11 966**	**12 909**	**13 008**	**13 807**
Organisation internationale du Travail	2 770	2 765	2 937	2 937	3 043
Gouvernement italien	7 376	9 092	9 620	9 708	9 753
Gouvernement français	91	109	111	119	118
Région Piémont (Italie)			241	244	255
Ville de Turin					638
II – Fonds réservés	**22 563**	**31 533**	**31 252**	**32 299**	**32 543**
a) Contributions générales aux activités					
Allocation CTBO OIT au Centre de Turin	1 690	1 879	1 696	1 839	1 991
Ministère irlandais de l'Emploi et du Commerce	37	40	43	56	53
Ministère italien des Affaires étrangères	5 954	6 601	8 178	7 896	8 492
Sous-total a)	***7 681***	***8 520***	***9 917***	***9 791***	***10 536***
b) Fonds des donateurs (financement de projets)					
AGFUND	108	232	296	290	78
Gouvernement flamand (Belgique)	544	420	720	601	241
Gouvernement wallon (Belgique)	131			73	79
Gouvernement français	141	192	278	311	167
Gouvernement espagnol	267	358	460	262	532
Sous-total b)	***1 191***	***1 202***	***1 754***	***1 537***	***1 097***
c) Fonds pour services spécifiques					
OIT	2 193	3 287	3 200	3 204	2 139
Gouv. italien, Fonds social européen	2 797	8 177	5 025	4 662	3 868
Gouv. italien, autres services	436	402	1 262	2 913	1 866
Programme DelNet:					
- Autorités décentralisées espagnoles, Caja Granada	519	576	805	497	958
- Divers, y compris droits d'inscription	669	521	367	668	340
PNUD et autres agences des Nations Unies	1 783	1 705	917	1 728	1 574
Union européenne	506	1 892	2 059	671	2 969
Banque mondiale	1 251	2 217	1 402	1 334	1 133
Parrainage, paiement individuel, divers	3 537	3 034	4 544	5 294	6 063
Sous-total c)	***13 691***	***21 811***	***19 581***	***20 971***	***20 910***
TOTAL GÉNÉRAL	**32 800**	**43 499**	**44 161**	**45 307**	**46 350**